

Le Centre européen pour les langues vivantes, Graz

C'est à l'initiative de l'Autriche et des Pays-Bas, avec le soutien particulier de la France, qu'en 1994 huit Etats ont créé, dans le cadre d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe, le Centre européen pour les langues vivantes (CELV), «un forum où les responsables des politiques éducatives peuvent rencontrer des spécialistes de la didactique des langues pour discuter et chercher des réponses aux défis spécifiques auxquels ils vont être confrontés dans les années à venir, et qui jouera un rôle décisif dans le processus d'intégration européenne».

A la fin de 1998, vingt-cinq Etats étaient devenus membres du CELV. D'autres pays se sont déclarés intéressés par une adhésion. A l'issue de la période d'essai initiale (1995-1998), la Résolution (98) 11 du Comité des Ministres a confirmé la poursuite des activités du centre. Celui-ci est aujourd'hui une institution permanente du Conseil de l'Europe.

L'objectif du centre de Graz est d'offrir, généralement sous la forme d'ateliers et de conférences, un lieu de rencontre et d'échanges pour les responsables de la mise en œuvre des politiques linguistiques, les spécialistes de la didactique, les formateurs d'enseignants, les auteurs de manuels et d'autres agents démultiplicateurs dans le domaine des langues vivantes. Il organise et soutient aussi des réseaux de recherche et de développement, qui regroupent autour de thèmes importants et à des fins éminemment concrètes des spécialistes de différents Etats membres.

Le centre entend promouvoir la diffusion des bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues, et contribuer au respect et au renforcement de la diversité linguistique dans une Europe multilingue, multiculturelle, démocratique et tolérante.

L'analyse et la mise en œuvre des approches et des réalisations innovantes dans le domaine de la didactique des langues sont au cœur des préoccupations du CELV. Celui-ci

travaille en étroite coopération et complémentarité avec le Projet langues vivantes du CDCC, lequel privilégie l'élaboration des politiques linguistiques, tandis que le CELV s'intéresse davantage à leur application. Parmi les exemples de coopération réussie, on peut citer, en 1998, deux ateliers coorganisés en liaison avec les projets de recherche et de développement qui déboucheront en 1999 sur le Cadre européen commun de référence, ou encore la synergie prévue entre le 3^e Colloque du CELV (décembre) et la Conférence intitulée «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe» qui a eu lieu en mai 1999 à Innsbruck à l'initiative de la section langues vivantes. Simultanément, le centre renforce ses partenariats avec des institutions ou organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux (la DGXXII de la Commission européenne, la FIPLV, Linguapax, EAQUALS, ICC, pour n'en citer que quelques-uns).

A ce jour, plus de soixante ateliers se sont tenus, principalement à Graz (9 en 1995, 21 en 1996, 22 en 1997, 15 en 1998), réunissant près de 2 000 experts des Etats membres et de divers autres pays d'Europe. Ces ateliers portaient sur les aspects les plus pertinents de la réflexion dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, à savoir notamment les compétences interculturelles, l'enseignement bilingue, la formation des enseignants, l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, l'apprentissage autonome.

Trois importants colloques ont permis de débattre et d'échanger des idées sur la promotion de l'enseignement des langues vivantes et le rôle du CELV à cet égard. Le dernier de la série, qui s'est tenu en décembre 1998 à Graz, avait pour principal objectif la discussion et le lancement de projets de recherche et de développement concrets, en réponse au défi de la communication plurilingue et pluriculturelle.

De nombreux ateliers de diffusion organisés dans les Etats membres ou partenaires ont été l'occasion de répondre, de manière plus ciblée, à des besoins spécifiques des Etats membres.

Plusieurs réseaux de recherche et de développement ont été mis sur pied dans les dernières années, et certains de leurs travaux paraîtront sous forme de publications dans un proche avenir.

Plus de trente rapports d'ateliers sur des thèmes d'actualité correspondant aux domaines d'activité prioritaires du CELV, ainsi que les actes des colloques ayant eu lieu en 1995 et 1997 sont d'ores et déjà disponibles.

Ces chiffres ne rendent qu'imparfaitement compte de la richesse et de la diversité de l'activité déployée par le centre pendant les années de sa période d'essai. Un certain nombre d'autres travaux, encore en attente d'évaluation et de publication, feront aussi l'objet d'une large diffusion.

C'est d'ailleurs l'une des priorités pour 1999. Le centre s'emploie à l'évaluation de son action pendant ses trois premières années d'activité et à la présentation de ses résultats sous diverses formes (publications, site Web CELV, etc.), ainsi qu'à l'amélioration de ses structures d'organisation, de diffusion et de soutien.

Simultanément le CELV prépare son premier programme à moyen terme, qui couvrira la période 1999-2002 et s'articulera autour de deux axes principaux:

- un axe recherche et développement sur les approches innovantes dans la mise en œuvre d'un enseignement des langues adapté aux besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle;
- un axe sur les problèmes que rencontrent les Etats membres dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web du CELV: <http://culture.coe.fr/ecml>

* Principauté d'Andorre (7 février 1996), Autriche (8 avril 1994), Bulgarie (21 août 1995), Croatie (23 février 1995), Chypre (15 février 1996), République tchèque (28 avril 1995), Estonie (24 mars 1995), Finlande (1^{er} janvier 1997), «l'ex-République yougoslave de Macédoine» (2 décembre 1996), France (8 avril 1994), Grèce (8 avril 1994), Hongrie (2 août 1995), Islande (1^{er} janvier 1998), Lettonie (25 juin 1996), Liechtenstein (8 avril 1994), Luxembourg (17 mars 1995), Malte (8 avril 1994), Pays-Bas (8 avril 1994), Norvège (1^{er} août 1994), Pologne (19 mars 1996), Roumanie (25 juin 1996), République slovaque (1^{er} septembre 1995), Slovaquie (8 avril 1994), Suède (1^{er} janvier 1999), Suisse (8 avril 1994).

Contact:

Michel LEFRANC
e-mail: michel.lefranc@coe.int
Josef HUBER
Tél.: +43 316 323 554 (Graz)
e-mail: josef.huber@coe.int

Bulletin éducation

N° 7. – Août 1999

Editorial



Le Conseil de l'Europe, au moment où paraît ce numéro du Bulletin éducation, célèbre son 50^e anniversaire. Ses réalisations sont aussi nombreuses que variées et, lors des semaines à venir, on ne manquera pas de saluer son rôle dans la protection des droits de l'homme, le maintien de la prééminence du droit et le renforcement de la démocratie. C'est aussi, le fait est important, la première organisation européenne à avoir accueilli en son sein les pays de l'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin en 1989. Souvent, notre Organisation mène des activités de fond qui, si elles ne font pas la une des journaux, n'en ont pas moins des retombées profondes et durables. C'est le cas notamment dans le domaine de l'éducation, où la coopération européenne s'est considérablement intensifiée en cinquante ans. Le moment est donc peut-être venu de dresser le bilan de l'expérience acquise au cours de ce demi-siècle et de réfléchir à la façon dont elle pourrait nous aider à relever les défis de demain – étant donné notamment la situation dramatique actuelle en Europe du Sud-Est.

La coopération dans le domaine de l'éducation revêt des formes très variées et compte des partenaires très différents: ministères de l'Éducation, organisations intergouvernementales, représentants de la société civile et autres interlocuteurs. Les réunions du Comité de l'éducation et de celui de l'enseignement supérieur, qui rassemblent des représentants des gouvernements et des milieux éducatifs et universitaires de quarante-sept pays ainsi que de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, sont à l'origine de la création – déjà ancienne – d'importants réseaux éducatifs européens qui permettent d'explorer des idées nouvelles, d'analyser les différentes façons d'aborder les problèmes communs et de mettre sur pied des projets et des partenariats nouveaux.

Dans la mesure où la langue constitue l'un des marqueurs culturels les plus évidents, il est particulièrement heureux que le Conseil de l'Europe ait joué un rôle prédominant dans la diffusion des bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Son action a été renforcée ces dernières années par la création, à Graz, du Centre européen pour les langues vivantes, dont nous présentons les activités en page 5 du présent bulletin. L'évolution de la société continue de s'accélérer, ce qui a des répercussions considérables sur les politiques éducatives. Des besoins nouveaux se font sentir, pour l'individu comme pour la société, et les structures éducatives devront s'adapter pour y répondre. Nombre de ces nouveaux défis sont examinés dans le cadre du projet du CC-HER «l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale» (voir page 6).

Le Service de l'Éducation a un rôle essentiel à jouer, car il peut mettre à disposition son expertise et ses moyens d'assistance technique dans certaines situations bien précises. Son action en Bosnie et Herzégovine, depuis la fin de la guerre en 1996, a été

évoquée dans le précédent numéro de notre bulletin et les événements récents dans l'Europe du Sud-Est montrent que de nombreux pays auront certainement besoin – et pour longtemps – d'un soutien considérable, notamment dans le sens de la démocratisation de la culture éducative, de l'enseignement et de la compréhension des périodes sensibles de l'histoire et de la poursuite de politiques destinées à assurer aux réfugiés et aux rapatriés, dont la vie a été totalement bouleversée par la guerre, des possibilités d'apprentissage suffisantes et satisfaisantes.

Les défis éducatifs après le conflit en Europe du Sud-Est prendront des proportions largement supérieures à ceux que l'Europe a dû affronter ces cinquante dernières années. Comment assurer la sécurité et des valeurs démocratiques européennes communes tout en respectant les droits de l'homme et la différence culturelles, alors qu'elles ont été si récemment et totalement violées? Il est impératif de réfléchir de manière différente à l'attention qui sera portée à l'Europe du Sud-Est et le Conseil de l'Europe a déjà entrepris le développement d'une politique d'éducation régionale tout en soutenant l'identité européenne commune de toutes les cultures et de tous les peuples. Cette politique sera, dans la pratique, mise en oeuvre dans différents contextes locaux et aura pour but de prêter assistance au processus de stabilité démocratique par une éducation qui va se répandre petit à petit mais en profondeur dans la société.

Les pays de l'Europe du Sud-Est devront continuer à jouer un rôle majeur dans la coopération en matière d'éducation européenne sous toutes ses formes.

Certains aspects en apparence banals de la coopération dans le domaine de l'éducation constituent, en fait, des avancées majeures. En effet, les programmes européens d'échanges d'étudiants et d'enseignants, pratiqués à l'échelle de la région ou du continent, semblent aujourd'hui faire partie d'une réalité quotidienne. Pourtant, sans le Conseil de l'Europe, il est peu probable qu'ils auraient pris une telle ampleur. Leurs retombées positives sont impossibles à quantifier, car, s'ils ont des incidences directes sur l'épanouissement personnel et professionnel des individus, leurs avantages se font sentir aussi et surtout de manière indirecte, au niveau de l'ensemble de nos sociétés, en contribuant à développer les connaissances et à renforcer la prise de conscience culturelle. C'est l'idée de rapprocher les peuples qui a été à l'origine de la création du Conseil de l'Europe il y a cinquante ans. Les événements horribles dont nous avons tous été témoins ces derniers mois démontrent à quel point ce rassemblement reste la raison principale qui rend l'Organisation toujours aussi nécessaire.

Gabriele Mazza
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 29)